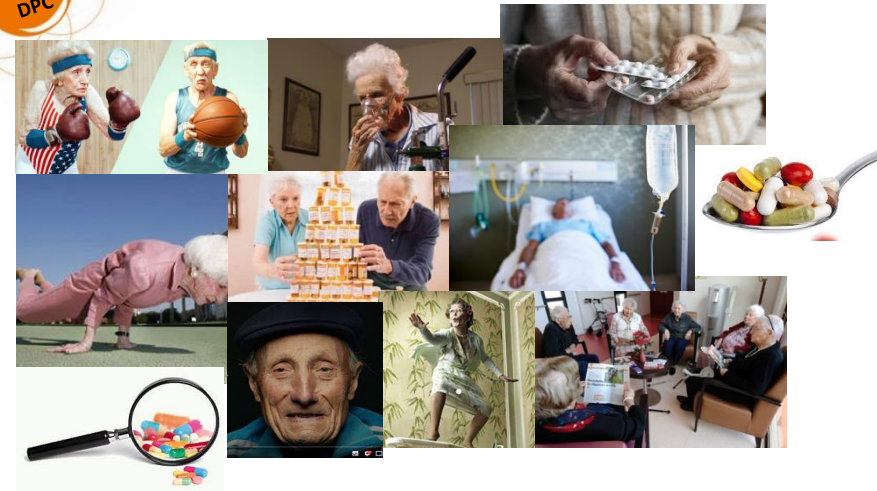


En partenariat avec le GIPSE, le Réseau d'Enseignement et d'Innovation pour la Pharmacie d'Officine vous propose une formation sur :

## Optimisation de la prise en charge médicamenteuse de la personne âgée

Exemple du bilan partagé de médication



## Formation validée DPC et FIF-PL

GIPSE - N° SIRET : 13001819500011 – Code NAF 8412 Z  
Déclaré sous le N°: 73 31 070 11 31 auprès de la Préfecture de Haute-Garonne  
[www.gipse.org](http://www.gipse.org)

# Formation

## PRE-REQUIS

- Bases sur les modifications pharmacocinétiques et pharmacodynamiques du patient âgé

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Comprendre les spécificités de la personne âgée polymédiquée et savoir repérer la fragilité.
- Analyser des cas cliniques en gériatrie issus de bilans partagés de médication et mener une révision des prescriptions médicamenteuses.
- Connaître les bonnes pratiques de prescription médicamenteuse chez la personne âgée.
- Comprendre la méthodologie d'analyse d'ordonnance en gériatrie qui s'appuie sur la détection des prescriptions potentiellement inappropriées (PPI) en combinant les critères explicites et implicites.
- Savoir utiliser les outils de détection de PPI pour identifier les situations d'« overuse », de « misuse » ou d'« underuse ».
- Rédiger une synthèse de l'analyse pharmaceutique aux prescripteurs en formulant des propositions d'optimisations thérapeutiques.
- Savoir hiérarchiser et prioriser les interventions pharmaceutiques, les contextualiser, argumenter avec les justifications scientifiques adéquates.

## EQUIPE PEDAGOGIQUE

### Pharmaciens CHU Toulouse et Nîmes



Philippe Cestac  
Cécile McCambridge  
Amandine Cambon  
Soraya Qassem  
Adeline Jullien



Avec la participation de :  
Chloé Choukroun  
Christel Roland  
Anaïs Serre



# Programme

## PARTIE E-LEARNING (durée estimée 5h)



### Module 1 : Prise en charge médicamenteuse chez la personne âgée (1h30)

- Spécificités de la prise en charge médicamenteuse
- Prévention de l'iatrogénie médicamenteuse
- Optimisation des prescriptions : focus sur quelques classes thérapeutiques

### Module 2 : De la théorie sur le bilan partagé de médication ... (1h30)

- Les étapes préalables à la mise en place d'un BPM
- L'entretien de recueil
- L'analyse pharmaceutique
- La restitution des données : synthèse au prescripteur et entretien conseil avec le patient
- Le suivi de l'observance

### Module 3 : ... A la pratique ! (2h)

- 2 exemples d'optimisations thérapeutiques



## PARTIE PRESENTIELLE : Analyse des pratiques professionnelles (1 journée 8h30H-17H)

8h30 – 9h00 : Accueil café  
9h00 – 9h30 : Tour de table – présentation du groupe  
9h30 – 10h30 : Questions diverses sur le e-learning et débriefing  
10h30 – 11h30 : Cas clinique 1 en groupe  
11h30 – 12h30 : Cas clinique 2 en groupe  
12h30-14h00 : Pause déjeuner  
14h – 15h30 : Jeux de rôles  
15h30 – 16h30 : Cas clinique  
16h30 – 17h : Conclusion / Evaluation de la journée



## Tarifs & Inscription

Tarif non adhérent GIPSE : 350 euros (hors repas)  
 Tarif étudiant : 150 euros (hors repas)

L'inscription à notre formation se fait directement  
[en ligne](#) (en cliquant sur lien)  
 au moins 21 jours avant la date du présentiel

### Pour toutes questions :

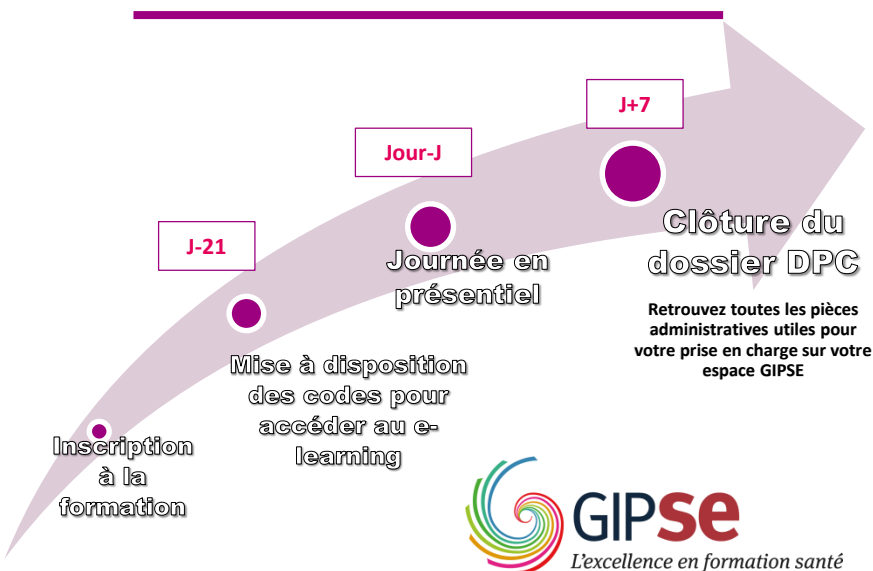
✉ : [darles.d@chu-toulouse.fr](mailto:darles.d@chu-toulouse.fr)

Monsieur David Darles - GIPSE

Pôle Régional d'Enseignement et de Formation aux Métiers de la Santé  
 74, voie du TOEC. 31059 Toulouse Cedex 9

☎ Pour information ou contact par téléphone : 05 61 32 43 98

## Rétro-planning de la formation



## Modalités de prise en charge



Cette formation est prise en charge par  
 L'ANDPC, le FIF-PL et OPCO-EP

### 1- Professionnels de santé libéraux (Pharmaciens titulaires d'officine, médecins libéraux) : prise en charge via FIF-PL ou l'ANDPC

Pour bénéficier d'une prise en charge déposez votre demande en ligne sur votre espace personnel

- prise en charge via le FIF-PL, NACPRO n° S1020230090057 sur <https://www.fifpl.fr/>
- prise en charge via l'ANDPC, Action DPC n° 40442325013 sur <https://www.mondpc.fr/>

**Important** : l'inscription sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) doit impérativement se faire avant l'ouverture du e-learning, la formation ne pourra être validée et prise en charge que sous la **condition d'avoir été suivie dans sa totalité** sur la **période définie** (cf rétro-planning page précédente).

### 2- Pharmaciens d'officine adjoints diplômés : prise en charge via OPCO-EP sur [www.opcoep.fr](http://www.opcoep.fr)

- Le titulaire de l'officine doit se connecter sur son espace OPCA-EP afin de faire une demande de prise en charge. Le GIPSE vous fournira les pièces justificatives nécessaires (programme et convention)
- Le montant du remboursement de la formation et des frais annexes sont spécifiques à chaque pharmacie. Pour toute question, veuillez-vous adresser directement à OPCA-EP au 09 70 838 837
- Vous avez jusqu'à 3 mois après le présentiel pour faire la demande de prise en charge.

### 3 - Pharmaciens, médecins hospitaliers : prise en charge via la Formation Médicale Continue

- Rapprochez vous de votre Responsable du Service Formation de l'établissement et il se mettra en relation avec le GIPSE.